

ARRETE N° 2021-49

ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade

Année 2021

CADRE D'EMPLOIS des REDACTEURS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de rédacteur principal de 2ème classe

Le Président de CTE DE C. DE LA GRANDE VALLEE DE LA MARNE

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des REDACTEURS TERRITORIAUX,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement est fixé comme suit :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations
Mme GENEAU DE LAMARLIERE PATRICIA	rédacteur	rédacteur principal de 2ème classe	1	dossier recevable
M. LEFEVRE REMI	rédacteur	rédacteur principal de 2ème classe	2	dossier recevable

Total promouvables : 2

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 1

Total promus : 2

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 1

Fait à Ay-Champagne, le 06 août 2021

Le Président,
Dominique LEVEQUE



ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade

Année 2021

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Le Président de CTE DE C. DE LA GRANDE VALLEE DE LA MARNE

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement est fixé comme suit :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations
<i>M. GIRARDIN Olivier</i>	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	dossier recevable

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Fait à Aÿ-Champagne, le 06 août 2021

Le Président,
Dominique LEVEQUE

